

## Et les femmes?

Marie-Josée Lemaire-Caplette

Volume 57, Number 1 (197), April–July 2020

Ordre et désordre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/93123ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Musée de la Gaspésie

**ISSN**

1207-5280 (print)

2561-410X (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Lemaire-Caplette, M.-J. (2020). Et les femmes? *Magazine Gaspésie*, 57(1), 26–27.



Palais de justice de New Carlisle, 1925-1930.  
Musée de la Gaspésie. P169 Collection cartes postales

## ET LES FEMMES?

Inexistantes pendant longtemps dans les métiers de policière ou d'avocate, les femmes sont aussi peu présentes, ou du moins sont-elles moins marquantes, comme criminelles. Lors de nos recherches, divers cas nous sont apparus dont nous faisons part ici, démontrant par le fait même quelques particularités féminines.

Marie-Josée Lemaire-Caplette  
Rédactrice en chef

### UNE VOLEUSE SE FAIT PASSER POUR UN HOMME

Xavier Côté commet un vol par effraction dans la demeure de Mme John-Thomas Molson à Métis en 1918. Il s'empare de divers ustensiles en argent et en or, de nappes et autres petits objets totalisant 50 \$. Comment le délit en est-il venu à faire les manchettes nationales? C'est à la prison de Rimouski que la vérité éclate : Xavier Côté est en fait une femme du nom d'Eugénie

Côté. Habillée avec des vêtements masculins et modifiant son nom, elle se fait passer pour un homme. Alors en temps de guerre, la population commence par la défendre. Elle a honoré son devoir patriotique en exerçant le métier de draveur dans une scierie gaspésienne, réussissant à se faire engager sous son identité masculine. Puis, on découvre qu'elle a d'autres vols à son actif, dont celui commis chez une veuve à Mont-Joli. Elle a donc tenté d'échapper

à la justice. S'habiller en homme constitue également une infraction. Eugénie Côté réussira à s'échapper de prison, mais sera retrouvée deux jours plus tard. Elle sera ensuite transférée à la prison de Kingston où elle portera des habits féminins et devra apprendre à coudre.

### UN ACCOUCHEMENT EN PRISON

Le 17 juillet 1930 à la prison de Percé est baptisé l'enfant de Mlle Element. Cette courte affirmation

nous apprend d'abord qu'un espace y est réservé aux femmes. En effet, dans le *Septième rapport des inspecteurs des prisons et asiles pour la province de Québec de 1874-1875*, Édouard Moreau visite les institutions carcérales gaspésiennes et y précise, pour celle de Percé, que des compartiments sont réservés aux femmes dans un quartier de la prison. Incarcérée en attente de son jugement, Mlle Element est accusée d'inceste pour avoir eu des rapports intimes avec son frère. Dans le compte rendu du procès, on comprend qu'ils ont été adoptés. Plus âgé, le frère a quitté le domicile alors que la sœur était encore jeune, et ils ne se sont ensuite revus qu'à l'âge adulte. Mlle Element sera libérée, aucune consanguinité n'ayant pu être établie.

### LES TENANCIÈRES DE BORDELS

Dans les années 1930 et 1940, la Gaspésienne Paulette Déry sera tour à tour prostituée et gérante de bordels à Montréal. Également « tenancière de paille », elle se fait arrêter à la place de la propriétaire une bonne dizaine de fois. Paulette Déry témoignera lors de l'importante enquête Caron en 1950, portant sur « la tolérance par le corps policier de la prostitution et du jeu à Montréal ».

Remerciements à Alexander Reford pour les informations concernant le cas d'Eugénie Côté.

Q. Est-ce de vos parents ?

R. Mon neveu.

M<sup>RE</sup> GAGNON continue;

Q. Lorsqu'il est arrivé chez vous il y a 5 ans,

XXX combien il y avait-il d'années qu'il était absent ?

R. Ça faisait 14 ans qu'il était parti.

Q. Quel âge à XXX Element ?

R. Elle doit avoir dans les 23 ou 24 ans.

Q. Elle avait 19 ans, lorsqu'il est revenu; ça faisait 14 ans qu'il était parti, alors il l'avait laissé à 5 ans. Il n'avait pas vu sa sœur depuis l'âge de 5 ans ?

R. Oui.

Extrait de la transcription de l'interrogatoire d'un témoin à propos de l'affaire Element, 1930.  
BAnQ Gaspé. TL167,S1,SS1

## Juge à la Cour suprême

Dans un tout autre registre, soulignons la nomination de l'honorable Suzanne Côté comme juge à la Cour suprême du Canada en 2014. Native de Cloridorme, elle exerce comme avocate dans la région de Gaspé pendant huit ans en plus de s'impliquer dans diverses organisations locales telles que la Chambre de commerce de Gaspé, celle de la Gaspésie ainsi que la Société historique de la Gaspésie, maintenant devenue le Musée de la Gaspésie. Elle travaille ensuite dans de prestigieux cabinets montréalais, se spécialisant dans les litiges civils et commerciaux. Suzanne Côté est nommée *fellow* du American College of Trial Lawyers en 2005 et reçoit la distinction *Advocatus Emeritus* remise par le Barreau du Québec en 2011. Cette Gaspésienne est la première femme venant d'un cabinet privé à être nommée directement à la Cour suprême du Canada.



L'honorable Suzanne Côté.

Photo : Philippe Landreville, photographe  
Collection de la Cour suprême du Canada